



ANNEXE 4 Les dispositifs de formation linguistique en Alsace en 2008-2009

Type de formation	Public accueilli	Conditions d'accès	Objectif	Durée / Rythme	Bilan d'évaluation et de prescription linguistique	Evaluation finale	Porteur de l'action	Financeur
Formation - CAI	Primo- arrivant Etranger déjà titulaire d'un titre de séjour et qui n'a pas pu signer de CAI au moment de son arrivée Etranger qui remplit les conditions pour se voir délivrer une carte de résident	Signataire du CAI Niveau de français inférieur au Niveau A1.1 du Cadre européen commun de référence (CECR)	Atteindre le niveau A1.1 du CECR	400 heures maximum Rythme intensif, extensif, semi intensif	OUI	Diplôme d'initiation à la langue française (DILF)	Organismes de formation (marchés publics)	OFII
Formation de 200h renouvelable une fois	Personnes immigrées installées régulièrement et durablement en France depuis plusieurs années qui ont besoin d'apprendre à parler et/ou à écrire la langue française.	Avoir plus de 26 ans (sauf pour les personnes ayant déposé un dossier de candidature à l'acquisition de la nationalité française qui ont la possibilité d'accéder au dispositif dès leur majorité) Ne pas avoir été scolarisé en France.	Progresser dans l'apprentissage du français	200h Rythme intensif/semi intensif / extensif	OUI	Evaluation à l'issue de la formation pour valider le niveau de français atteint et faire la synthèse	Organismes de formation (marchés publics)	Acisé jusqu'en juillet 2009 / OFII depuis le 1er juillet 2009
Compétences professionnelles et pratiques de français	Public demandeur d'emploi en situation de FLE (Français langue étrangère)	Etre inscrit comme demandeurs d'emploi Avoir un projet professionnel validé	Acquisition du français à visée professionnelle Insertion professionnelle du stagiaire	600h maximum Formation en alternance	OUI	NON	Organismes de formation (marchés publics)	Conseil régional d'Alsace
Compétences professionnelle et savoirs fondamentaux	Public demandeur d'emploi en situation d'illettrisme	Etre inscrit comme demandeurs d'emploi Avoir un projet professionnel validé Pour les publics avec un profil FLE : avoir suivi la formation "Compétences professionnelles et pratiques du français"; avoir un projet professionnel qualifiant	Acquisition du français à visée professionnelle Insertion professionnelle du stagiaire	600h maximum Formation en alternance	OUI	NON	Organismes de formation (marchés publics)	Conseil régional d'Alsace
Offre de proximité	Toute personne qui a besoin de cours de français	Pas de conditions d'accès Pas de critères d'âge, de niveau, de statut administratif	Objectif assigné en fonction des groupes et de leurs attentes	Rythme extensif	Pas obligatoire	NON	Associations de proximité (subventions)	Multiple